ACTE DE DÉSIGNATION DU PREMIER PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AB TOWER

Entre les soussignés :

La Société BEBINIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 818.900 euros
Ayant son siège 69 Rue de Rouet – 13008 Marseille
Immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 933 188 781
Représentée par Monsieur Bernard BIGIAOUI agissant en qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes,

La Société IMMOBADO
Société par actions simplifiée
Au capital de 3.000 euros
Ayant son siège social 512 avenue du Prado, 83110 Sanary-sur-Mer
Immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 882 471 154
Représentée par Monsieur Didier GERMAIN agissant en qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes,

La Société AB FINANCES CORPORATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.300.000 euros
Ayant son siège social 69 Rue du Rouet – 13008 Marseille
Immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 949 162 135
Représentée par Monsieur Bernard BIGIAOUI agissant en qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes,

Madame Mélanie AUDOUIN
Née le 14 mars 1978 à Brest (29), de nationalité française,
Demeurant 9 rue jambon – 13760 Saint-Cannat

Ci-après désignés « les Associés »,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

I. Rappel de la constitution de la société

La société par actions simplifiée AB TOWER a été constituée par acte sous seing privé en date du 01/04/2026.

Cette société a pour caractéristiques principales :

D.G. M.A. B.B.

– Forme : société par actions simplifiée (SAS) régie par les dispositions du Code de commerce, notamment celles du chapitre VII du titre II du livre II relatif aux sociétés par actions simplifiées (Article L227-1 du Code de commerce) ;

– Dénomination sociale : « AB TOWER » ;

– Siège social : 69 rue du Rouet – 13008 Marseille ;

– Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés ;

– Capital social : 1000 €

II. Fondements juridiques de la désignation

En vertu des statuts de la société, et conformément :

– aux dispositions du Code de commerce selon lesquelles les statuts fixent les conditions dans lesquelles la société est dirigée (Article L227-5 du Code de commerce) ;

– ainsi qu'aux dispositions qui prévoient que la société est représentée à l'égard des tiers par un président désigné dans les conditions prévues par les statuts (Article L227-6 du Code de commerce) ;

– et, le cas échéant, aux dispositions prévoyant que les décisions en matière de nomination des dirigeants sociaux sont prises collectivement par les associés dans les formes et conditions prévues par les statuts (Article L227-9 du Code de commerce),

il appartient à l'Associé unique / aux Associés de procéder à la désignation du premier président de la société.

III. Décision de désignation du premier Président

Les Associés, réunis en assemblée générale constitutive après en avoir délibéré, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour la nomination du Président,

DÉCIDENT :

Article 1 – Désignation du premier président

Il est nommé en qualité de premier président de la société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Bernard BIGIAOUI, né le 29 mars 1972 à Marseille, de nationalité française, demeurant 343 route de Lascours – 4 Lot. La Joinville – 13400 AUBAGNE, qui, présent / déclare accepter ses fonctions.

D.G. M.A. B.B.

Le Président ainsi nommé exercera ses fonctions dans les conditions et avec l'étendue des pouvoirs prévus par les statuts et par les dispositions légales applicables, étant précisé qu'il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social (Article L227-6 du Code de commerce).

Article 2 – Entrée en fonction

Le présent mandat prend effet à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Marseille, ou, si elle est postérieure, de la date de signature du présent procès-verbal de décision, et ce pour la durée prévue aux statuts.

Article 3 – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités requises, et notamment de joindre le présent acte aux documents nécessaires à l'immatriculation de la société ou à sa mise à jour, ainsi que de procéder aux déclarations et publications légales utiles.

Fait à Marseille, le 1 er avril 2026.

La Société BEBINIE

Associée

Représentée par Monsieur Bernard BIGIAOUI en sa qualité de Président

Bernard BIGIAOUI

Certifié par yousign

Madame Mélanie AUDOUIN

Associée

Mélanie AUDOUIN

Certifié par yousign

La Société AB FINANCES CORPORATION

Associée

Représentée par Monsieur Bernard BIGIAOUI en sa qualité de Président

Bernard BIGIAOUI

Certifié par yousign

La Société IMMOBADO

Associée

Représentée par Monsieur Didier GERMAIN

En sa qualité de Président

Didier GERMAIN

Certifié par yousign

D.G. M.A. B.B.

Monsieur Bernard BIGIAOUI

Le Président



D.G. M.A. B.B.